

Trun, le 03/03/2022,

Objet : usage du téléphone portable au collège (appels / SMS / photos) – réseaux sociaux

Madame, Monsieur,

Nous avons été confrontés ces dernières semaines à un certain nombre de situations mettant en cause l'usage du téléphone portable par des élèves au sein de l'établissement ou à l'extérieur :

→ Des collégiens se sont autorisés à **envoyer des SMS, prendre des photos au sein du collège Malraux** (dans les toilettes, en salles de classe lorsque le professeur ne peut pas les voir par exemple...) et à **diffuser ces photos montrant leur visage et/ou celui de camarades, sur des réseaux sociaux (principalement « SNAPCHAT », « TIKTOK »)**.

→ Quelques jeunes s'autorisent aussi le droit de **faire circuler des photos d'enseignants ou à manquer de respect à des personnels sur les réseaux sociaux** (propos diffamatoires, vidéos irrespectueuses, sur SNAPCHAT / TIKTOK) comme s'il s'agissait d'une pratique normale et d'un espace non régi par la loi dans lequel tout serait autorisé.

Je me permets de porter à votre attention la législation en vigueur en France concernant l'introduction et l'usage du téléphone portable au collège.

La loi relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire modifie l'article L. 511-5 du Code de l'éducation qui dispose désormais que :

« L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur [...] ».

Le règlement intérieur du collège a été modifié en 2019 et validé par le Conseil d'administration pour se mettre en conformité avec la loi. Lorsqu'un téléphone est introduit dans le collège, celui-ci doit être **éteint et rangé au fond du sac ou dans le casier de l'élève**.

COLLÈGE MALRAUX TRUN - Route de Neauphe - 61160 TRUN

Téléphone 02 33 36 81 23

Télécopie 02 33.80.45.40

Courriel ce.0610044s@ac-caen.fr

Blog <https://college-malraux.etab.ac-caen.fr/>

Page Facebook Collège Malraux Trun

Compte Twitter @MalrauxCollege

Il m'appartient de vous présenter ces quelques recommandations :

- **veiller à ce que votre enfant ne prenne pas son téléphone quand il se rend au collège (sauf exceptions pratiques) puisque le portable ne peut pas être utilisé au sein de l'établissement ; si besoin, à la demande de l'élève, le collège appellera la famille ;**
- **avoir accès à l'ensemble des réseaux sociaux de votre enfant (même ses comptes privés), lui faire respecter les restrictions d'âge et contrôler régulièrement les publications** puisque les parents sont pénalement responsables de tout ce qui est publié par leur enfant mineur ;
- **instaurer des plages d'utilisation du téléphone portable**, progressives suivant l'âge, et récupérer le téléphone en dehors de ces temps autorisés, notamment la nuit, suivant le rapport de confiance entretenu avec votre enfant ;
- **installer des applications de contrôle parental ou de contrôle du Wifi ;**
- **couper votre enfant de tous les écrans**, et notamment du téléphone portable mais aussi des jeux vidéos, **lors du coucher. Récupérer le téléphone portable au coucher.**

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Principal,
Johnny MATHIEU

COLLÈGE MALRAUX TRUN - Route de Neauphe - 61160 TRUN

Téléphone 02 33 36 81 23

Télécopie 02 33.80.45.40

Courriel ce.0610044s@ac-caen.fr

Blog <https://college-malraux.etab.ac-caen.fr/>

Page Facebook Collège Malraux Trun

Compte Twitter @MalrauxCollege